

NOMBRE DE MEMBRES

En exercice : 23
Présents : 20
Votants : 23

N° ordre
21-17

N° ordre dans la séance :
DE-23032021-01

Date de la convocation :
16/03/2021

Date de l'affichage :

SÉANCE DU 23 MARS 2021

L'an deux mille vingt et un et le vingt-trois mars à 18 heures 30, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la salle du conseil municipal de Culoz, sous la présidence de Monsieur ANDRE-MASSE, Maire.

Présents : Mesdames et Messieurs : Franck ANDRE-MASSE Maire, FELCI Claude, RAVIER Danielle, GUILLAND Marc, PETITE Anne-Laure, Robert VILLARD Adjoints, Christelle MARCHAND, BRAVI Nadine, DI PAOLO Frédéric, GUILLERMET Sylviane, Dominique SCALMANA, CHAPMAN Katerina, VALTON Emilie, GLEYZE Déborah, DRAPIER Thierry, TREBOZ David, TRABALZA Joëlle, MONTEIRO Loïc, ROSSI Hélène, BOUVIER Christelle, Thierry CURTELIN conseillers

Absents excusés : Mickaël MOUTOT (procuration à Emilie VALTON), Dominique GERRA (procuration à Thierry DRAPIER), Marc GUILLAND (procuration à Franck ANDRE-MASSE).

Secrétaire de séance : Anne-Laure PETITE

OBJET : RAPPORT ANNUEL 2020 SUR LE PRIX ET LA QUALITÉ DE SERVICE ASSAINISSEMENT

Monsieur FELCI, adjoint en charge de l'urbanisme et des grands travaux, rappelle que le Code Général des Collectivités Territoriales impose, par son article L.2224-5, la réalisation d'un rapport annuel sur le prix et la qualité du service d'assainissement collectif.

Ce rapport doit être présenté à l'assemblée délibérante dans les 6 mois qui suivent la clôture de l'exercice concerné et faire l'objet d'une délibération.

Le présent rapport est public et permet d'informer les usagers du service.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité :

ADOpte le rapport sur le prix et la qualité du service public d'assainissement collectif de l'exercice 2020.

DECIDE de transmettre aux services préfectoraux la présente délibération.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Au registre sont les signatures.

Le Maire

Franck ANDRE MASSE

